

OBJECTIF VAE

Réussir c'est avancer ensemble

Catalogue de formation 2024



La certification porte sur la catégorie d'actions suivante :
actions permettant de faire valider les acquis de
l'expérience (VAE - L.6313-1 - 3°)



OBJECTIF VAE
Réussir c'est avancer ensemble

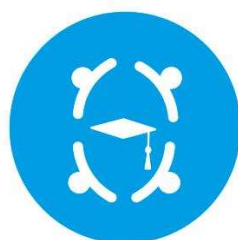
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

**Eric PRADAL,
Accompagnateur
VAE
Consultant
formateur
Architecte
Accompagnateur
de Parcours
VAE**

Quartier Café _ Le Robert
(+596) 696 89 00 88
contact@objectifvae.com

N° SIRET :
800 653 743 000 16
NDA :
97 97 01986 97
Code NAF 8559B

<https://objectifvae.com>



SOMMAIRE

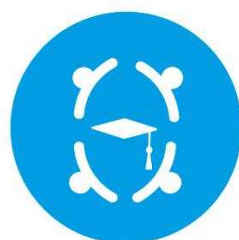
01
Présentation

02
Principes
pédagogiques

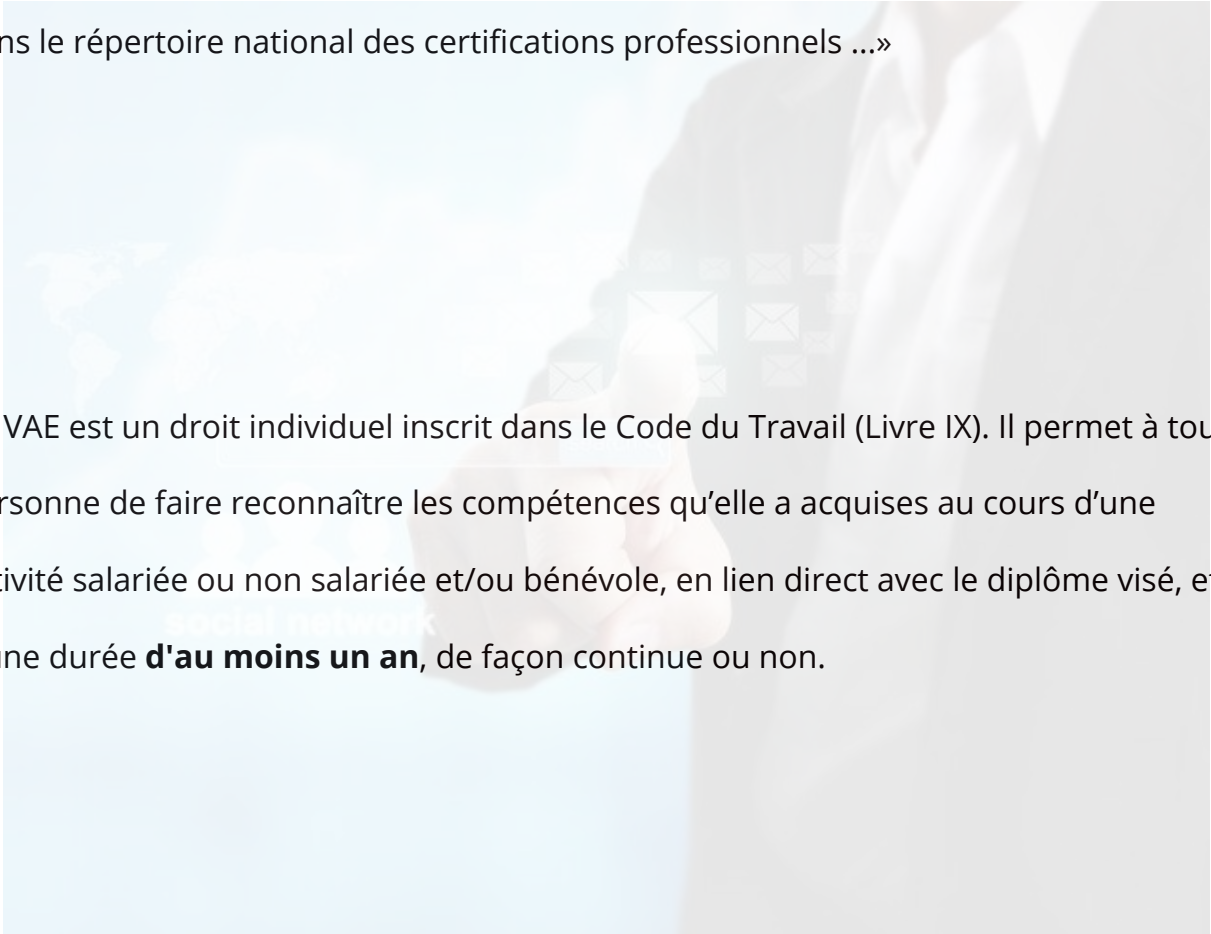
03
Moyens
pédagogiques

04
Programmes
VAE

05
informations
générales



Selon la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 : «...Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi d'une branche professionnelle, enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnels ...»



LA VAE est un droit individuel inscrit dans le Code du Travail (Livre IX). Il permet à toute personne de faire reconnaître les compétences qu'elle a acquises au cours d'une activité salariée ou non salariée et/ou bénévole, en lien direct avec le diplôme visé, et d'une durée **d'au moins un an**, de façon continue ou non.

JORF n°0157 du 6 juillet 2017 : publication **du Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017** relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience, entrée en vigueur le 1er octobre 2017. Le nouveau décret modifie les modalités d'accès à la VAE.

PRINCIPES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES



ERIC PRADAL
ACCOMPAGNATEUR VAE
ARCHITECTE ACCOMPAGNATEUR DE
PARCOURS

PARCOURS D'OBTENTION VAE

ME RENSEIGNER

01

La 1ère étape permet de s'informer sur la VAE, de choisir la certification que vous voulez acquérir et de vérifier votre éligibilité à la VAE et les possibilités de financement.



DÉPOSER UN DOSSIER DE RECEVABILITÉ - LIVRET 1

La recevabilité rend officielle votre demande de VAE auprès de l'organisme certificateur. Il permet de vérifier le respect des conditions d'éligibilité réglementées.

- Information
- Conseil à la constitution et au dépôt du dossier de recevabilité

02

CONSTRUIRE SON DOSSIER DE VALIDATION - LIVRET 2

Vous devez dans ce dossier y décrire votre parcours, vos expériences, vos activités, vos fonctions et les compétences acquises. Seules les expériences en lien avec la certification visée sont prises en compte.

- Identification des expériences pertinentes
- Compréhension du référentiel
- Appropriation de la méthodologie de rédaction
- Dépôt du livret VAE 2

03



PRÉPARER L'ÉVALUATION FINALE - ENTRETIEN AVEC LE JURY

Votre demande de validation est ensuite soumise au jury. L'entretien obligatoire permet au jury de vous faire compléter et expliciter certains éléments de votre dossier de validation.

- Optimisation de votre présentation
- Compréhension des attentes du jury

04

OBTENIR LE RÉSULTAT

05

- Validation totale : attribution de la certification
- Validation partielle : Bloc de compétences ayant besoin d'un contrôle complémentaire
- Refus de validation : les conditions de compétences ne sont pas remplies



PRINCIPES PEDAGOGIQUES

L'accompagnement proposé porte principalement sur la méthode pour permettre au candidat :

- de rédiger le livret 2 spécifique à la présentation des acquis de l'expérience
- de se préparer à l'entretien avec le jury de validation.

Le formateur accompagne le candidat dans sa démarche d'écriture.

- en l'aidant à démontrer ses compétences par un travail d'explicitation, en lien avec le référentiel métier en choisissant les situations de travail significatives à partir de son expérience.
- en l'amenant à réfléchir à son positionnement professionnel et à considérer son expérience comme objet de connaissance.

La période d'accompagnement dure de 3 à 6 mois environ. Elle s'appuie sur une alternance de séances collectives et d'entretiens individuels, et une préparation spécifique à l'entretien avec le jury

Le candidat bénéficie d'un échange par mail avec l'accompagnateur sur l'avancement du dossier.

Des échanges téléphoniques et par messagerie (SMS, WhatsApp) peuvent également être prévus en cas de besoin.

Un minimum de 3 fiches doit être produit par le stagiaire durant l'atelier méthodologique portant sur la rédaction du livret 2.

Le travail spécifique de préparation de l'entretien avec le jury porte sur l'explicitation des attentes des membres du jury au regard du référentiel du diplôme ainsi que sur le développement de la capacité à analyser, formaliser et valoriser son expérience, à travers des mises en situation.

L'accompagnement peut être réalisé, en groupe (inter ou intra) ou en individuel ; principalement en présentiel ; à distance si nécessaire (par visioconférence).

MOYENS PEDAGOGIQUES

- 2 ordinateurs portables (sous environnement Windows et Linux)
- 2 vidéoprojecteurs (HDMI et VGA)
- 1 scanner à main portable
- smartphones permettant le travail à distance en utilisant les applications de SMS, de messagerie instantanée (WhatsApp et Messenger)
- 1 tablette iPad
- Applications de visioconférence (Google Meet, Jitsi Meet, Webroomnet ou Skype)
- Suites bureautiques Microsoft Office et LibreOffice pour permettre le travail en collaboration et les révisions de documents
- Application TNI (Tableau numérique interactif) Workspace permettant de numériser, modifier et de sauvegarder les supports de travail des séances des apprenants.
- 1 espace de stockage de 15 Go de données sur Google Workspace
- Accès internet aux ressources des institutions chargées des différentes certifications VAE
- 1 Banque de données actualisée stockée sur mon cloud (Référentiels d'activités professionnelles, Référentiels de certification, Définitions des épreuves et programmes nationaux, ...)

**PROGRAMMES
D'ACCOMPAGNEMENT
VAE**



**ERIC PRADAL
ACCOMPAGNATEUR VAE
ARCHITECTE ACCOMPAGNATEUR DE
PARCOURS**

Atelier de Rédaction du livret 2 (diplômes Education nationale, CAP, BEP, BP BCP et BTS)

Objectifs

Acquérir la méthodologie adaptée à la rédaction du dossier d'expérience.
S'approprier les étapes et l'enjeu de la démarche VAE dans le cadre de son projet de validation
Choisir, analyser et valoriser ses expériences significatives en lien avec le référentiel d'activités du diplôme
Reconnaître les compétences acquises à l'occasion des pratiques professionnelles, en lien avec le référentiel de compétences
Développer et mettre en œuvre ses capacités d'expression écrite pour la rédaction et la présentation du dossier VAE (préciser et ordonner sa pensée et ses écrits)

Méthodes pédagogiques

Accompagnement individualisé et collectif (envoi numérique des supports de formation actualisés et personnalisés)
Apports théoriques
Analyse de pratiques
Evaluation formative individuelle et collective par mise en situation
Utilisation de fiche outil

Contenu

-un entretien individuel de 2 heures
-7 séances de 2 heures d'atelier méthodologique (individuel ou collectif)
-2 séances de 2 heures de suivi personnalisé

Public

Toute personne s'engageant dans une démarche de validation des acquis de l'expérience d'un diplôme délivré par le Ministère en charge de l'éducation nationale

Pré requis

Obtention de la recevabilité délivrée par l'autorité certificatrice du diplôme visé en regard des exigences réglementaires, à partir du livret I.

Durée

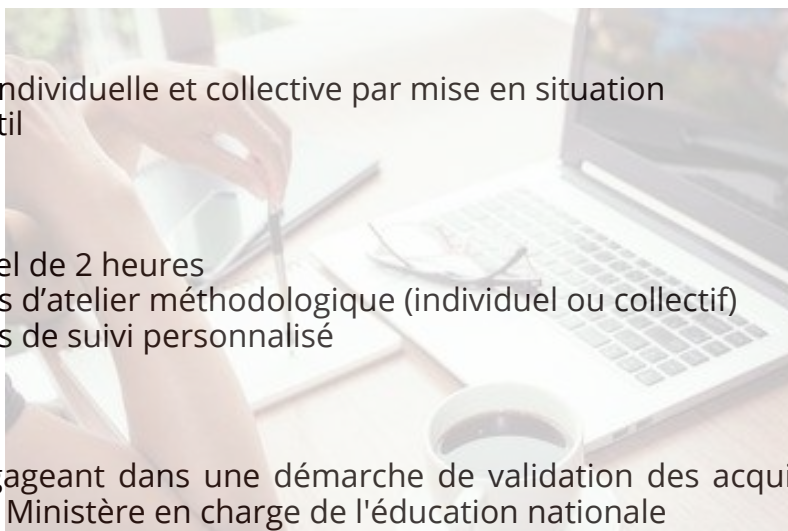
2 à 6 mois (un travail de réflexion et de rédaction sera réalisé par chaque stagiaire entre les séances)

Lieu

En entreprise (inter), à domicile (individuel)
à distance (visioconférence et messageries)

Tarifs :

Nous consulter



Atelier de Rédaction du livret 2 (domaine Sanitaire et Social, DEEJE, DEAES, DEME, DEES, DEAP, DEAS, CAFERIUS,)

Objectifs

Acquérir la méthodologie adaptée à la rédaction du dossier d'expérience.
S'approprier les étapes et l'enjeu de la démarche VAE dans le cadre de son projet de validation
Choisir, analyser et valoriser ses expériences significatives en lien avec le référentiel d'activités du diplôme
Reconnaître les compétences acquises à l'occasion des pratiques professionnelles, en lien avec le référentiel de compétences
Développer et mettre en œuvre ses capacités d'expression écrite pour la rédaction et la présentation du dossier VAE (préciser et ordonner sa pensée et ses écrits)

Méthodes pédagogiques

Accompagnement individualisé et collectif (envoi numérique des supports de formation actualisés et personnalisés)
Apports théoriques
Analyse de pratiques
Evaluation formative individuelle et collective par mise en situation
Utilisation de fiche outil

Contenu

-un entretien individuel de 2 heures
-9 séances de 2 heures d'atelier méthodologique (individuel ou collectif) dont 2 séances individuelles de suivi personnalisé

Public

Toute personne s'engageant dans une démarche de validation des acquis de l'expérience d'un diplôme délivré par le Ministère en charge du domaine sanitaire et social.

Pré requis

Obtention de la recevabilité délivrée par l'autorité certificatrice du diplôme visé en regard des exigences réglementaires, à partir du livret I.

Durée

3 à 4 mois (un travail de réflexion et de rédaction sera réalisé par chaque stagiaire entre les séances)

Lieu

En entreprise (inter), à domicile (individuel)
à distance (visioconférence et messageries)

Tarifs :

Nous consulter

Se préparer pour l'entretien avec le jury

Objectifs

Préparer le candidat à l'argumentation orale de son expérience
Se préparer à soutenir oralement son dossier en valorisant ses compétences lors de l'entretien devant le jury

Méthodes pédagogiques

Accompagnement individualisé et collectif (envoi numérique des supports de formation actualisés et personnalisés)
Apports théoriques
Analyse de pratiques et mises en situation (entretiens et évaluation selon les critères des jurys)

Contenu

-3 séances de 2 heures d'atelier de préparation (individuel ou collectif)

Public

Toute personne s'engageant dans une démarche de validation des acquis de l'expérience d'un diplôme et ayant déposé son livret 2.

Pré requis

Obtention de la recevabilité délivrée par l'autorité certificatrice du diplôme visé en regard des exigences réglementaires, à partir du livret I.

Durée

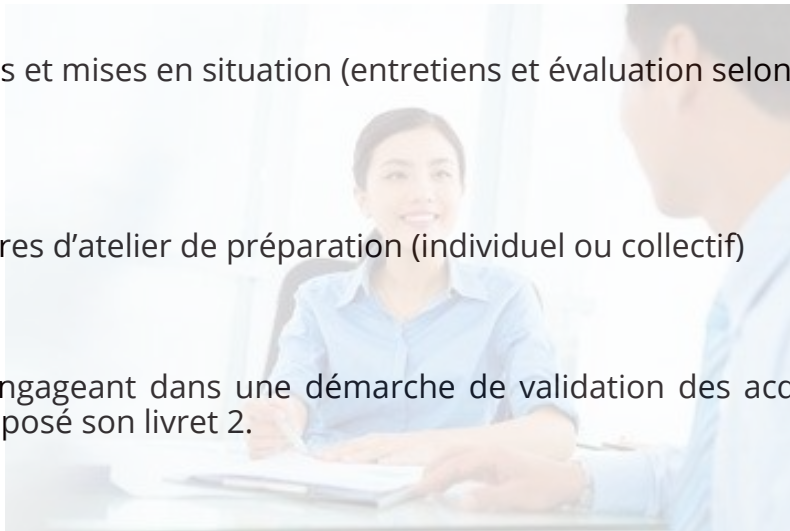
1 à 2 mois (un travail de réflexion et de rédaction sera réalisé par chaque stagiaire entre les séances)

Lieu

En entreprise (inter), à domicile (individuel)
à distance (visioconférence et messageries)

Tarifs :

Nous consulter



Accompagnement VAE 24 H autres titres et diplômes

Objectifs

Acquérir la méthodologie adaptée à la rédaction du dossier d'expérience.

S'approprier les étapes et l'enjeu de la démarche VAE dans le cadre de son projet de validation

Choisir, analyser et valoriser ses expériences significatives en lien avec le référentiel d'activités du diplôme.

Reconnaître les compétences acquises à l'occasion des pratiques professionnelles, en lien avec le référentiel de compétences

Développer et mettre en œuvre ses capacités d'expression écrite pour la rédaction et la présentation du dossier VAE (préciser et ordonner sa pensée et ses écrits)

Se préparer à soutenir oralement son dossier en valorisant ses compétences lors de l'entretien devant le jury.

Méthodes pédagogiques

Accompagnement individualisé et collectif (envoi numérique des supports de formation actualisés et personnalisés)

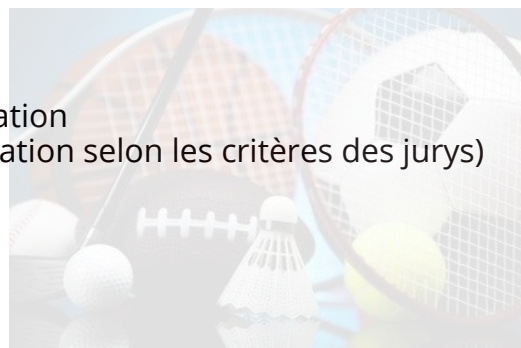
Apports théoriques

Analyse de pratiques

Évaluation formative individuelle et collective par mise en situation

Analyse de pratiques et mises en situation (entretiens et évaluation selon les critères des jurys)

Utilisation de fiche outil



Contenu

-sur un total de 24 heures :

-un entretien individuel de 2 heures

-14 à 16 heures d'atelier méthodologique (individuel ou collectif)

-1 à 2 heures de suivi personnalisé

-4 à 6 heures d'atelier de préparation (individuel ou collectif)

Public

Toute personne s'engageant dans une démarche de validation des acquis de l'expérience d'un diplôme ou titre professionnel délivré par une autorité certificative reconnue par FranceCompétences.

Pré requis

Obtention de la recevabilité délivrée par l'autorité certificatrice du diplôme visé en regard des exigences réglementaires, à partir du livret I.

Durée

2 à 6 mois (un travail de réflexion et de rédaction sera réalisé par chaque stagiaire entre les séances)

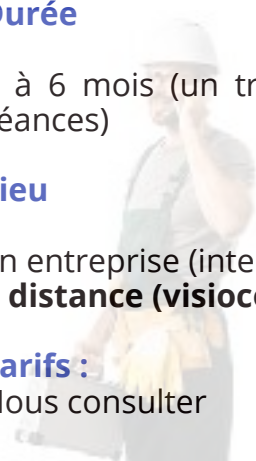
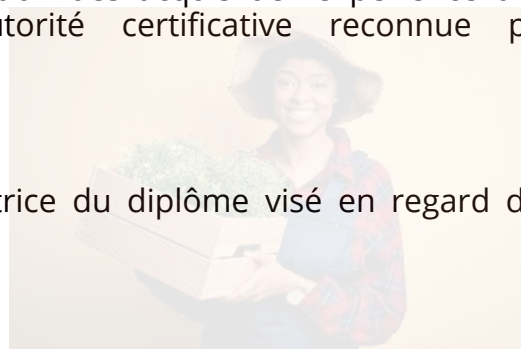
Lieu

En entreprise (inter), à domicile (individuel)

à distance (visioconférence et messageries)

Tarifs :

Nous consulter



INFORMATIONS GÉNÉRALES



ERIC PRADAL
ACCOMPAGNATEUR VAE
ARCHITECTE ACCOMPAGNATEUR DE
PARCOURS

Conditions générales des prestations de formation

1°) Inscription

Les inscriptions sont prises en compte à réception du bulletin d'inscription complété par le client et accompagné d'un acompte de 30 % du prix

Monsieur PRADAL Eric vous adressera en retour :

- une convention de formation professionnelle s'il s'agit d'une inscription par l'intermédiaire d'un client ;
- un contrat de formation s'il s'agit d'une inscription à titre individuel ;
- une facture d'acompte.

2°) Annulation d'inscription

Toute annulation devra être signalée par écrit, à Monsieur PRADAL Eric, le plus tôt possible avant le début de la session.

En cas d'absence ou d'annulation reçue le jour de l'ouverture de la session, l'inscription sera facturée intégralement (aucun remboursement ne pourra être effectué).

3°) Absences, reports ou annulations

Les demandes de report sur d'autres sessions et les annulations perturbent l'organisation des formations.

En cas d'annulation tardive (dix jours avant le début de la formation), nous serions amenés à facturer des frais d'annulation pouvant atteindre le prix total de la formation.

Nous vous suggérons de remplacer un stagiaire indisponible par une autre personne de même profil.

Toute formation commencée est due. Les organismes financeurs ne prennent en charge que des heures réellement réalisées et suivies. Monsieur PRADAL Eric facturera les absences soit à l'entreprise soit au participant à titre individuel.

4°) Responsabilité

Monsieur PRADAL Eric ne pourra être tenu pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de l'opération de formation par suite d'une insuffisance d'inscriptions.

Cette annulation se fera, le cas échéant, un mois avant la date de début de stage. Dans ce cas les sommes versées seront remboursées.

Par ailleurs, il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription de façon à ce que Monsieur PRADAL Eric s'assure de l'accessibilité des lieux de formation.

5°) Documents émis à la fin de la formation

Nous produisons à l'issue de toute formation :

- une attestation de présence en double exemplaire (une pour le stagiaire, une pour le client) ;
- une facture valant convention de formation simplifiée en deux exemplaires.

Dans le cas d'un financement partiel par un organisme financeur, le client recevra une facture du montant du différentiel.

6°) Mode de règlement

Le règlement s'effectuera à réception de facture, par chèque bancaire ou postal ou par virement à l'ordre de Monsieur PRADAL Eric

Conditions générales des prestations de formation

7°) Médiation

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

Cet établissement a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 80365/MJ/2303 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à :

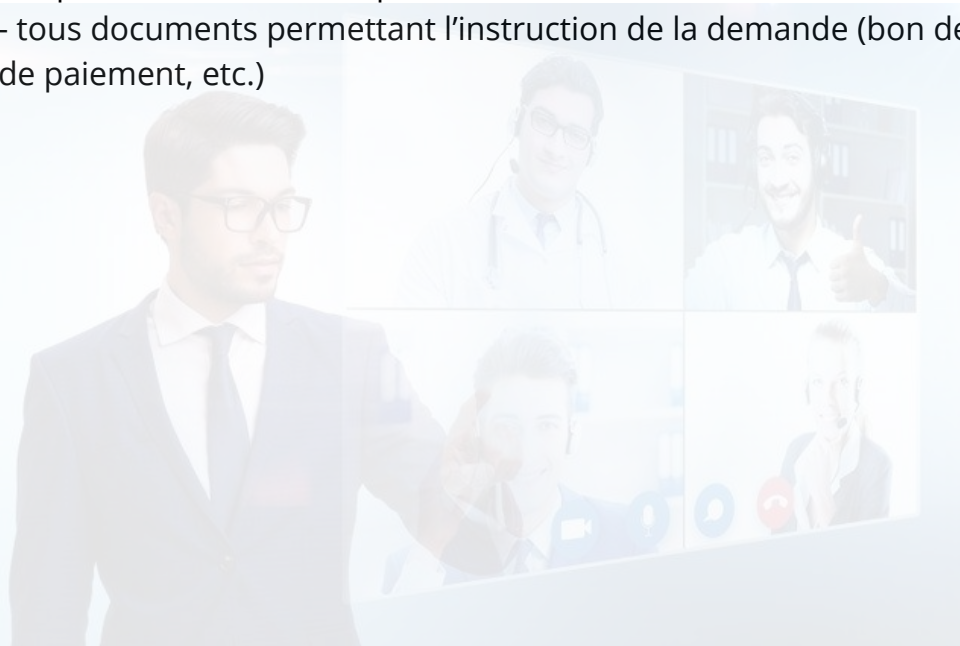
Sas Médiation Solution
222 chemin de la bergerie
01800 Saint Jean de Niost
Tel. 04 82 53 93 06

- Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr

- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom et l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits. Le consommateur précisera au médiateur ce qu'il attend de cette médiation et pourquoi,
- Copie de la réclamation préalable,
- tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)





Mes accompagnements
sont éligibles au CPE



A noter :

France VAE devient l'espace unique pour se renseigner, être accompagné et effectuer toutes ses démarches VAE pour près de 200 certifications dans 6 secteurs prioritaires : la santé, le sanitaire et social, la grande distribution, la métallurgie et le sport.

[Portail officiel du
service public de la validation
des acquis de l'expérience](#)